



DECLARATION - CDEN 21/02/2012

Moins d'Etat, moins de service public, moins d'école publique, le Loiret n'échappe pas à la dégradation générale de l'offre d'Education et des conditions de travail, conséquence du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Pour les personnels, les parents d'élèves et les élèves, c'est concrètement : des classes supprimées, surchargées, des enseignants non remplacés, des services administratifs désorganisés, moins de prises en charge des élèves en difficultés scolaires, sociales ou médicales... Au final, c'est une école de moins en moins publique et de moins en moins égalitaire, conséquence de la RGPP au service d'une politique libérale de réduction des services publics, ayant une vision comptable de l'école de demain menaçant directement l'avenir de milliers de jeunes, et rendant l'exercice des missions de plus en plus difficiles.

Pour cette rentrée 2012, à l'Ecole primaire, c'est une véritable purge historique à laquelle nous assistons. Conformément aux promesses du président de la République « autant d'ouvertures que de fermetures à démographie égale sur le territoire », monsieur l'Inspecteur d'académie, vous dites « devoir ouvrir 8 ou 10 classes de plus que vous n'en fermerez en raison de l'augmentation démographique du département », 195 élèves de plus attendus, mesure loin d'être suffisante selon nos critères. Conformément aux ordres de ce même président, vous devrez rendre les 28 postes que réclame avidement le Ministère. Le calcul est simple : vous devrez donc supprimer 38 postes. Parmi les principales victimes :

- 31 postes de RASED (E et G) dont plus de 12 touchant directement des personnels niant, ainsi, leur formation, la spécificité et la nécessité de leurs missions envers les élèves les plus fragiles de plus en plus nombreux dans nos écoles. Prétexte à leur suppression, l'aide personnalisée est présentée encore honteusement par le Ministère et ses représentants comme pouvant se substituer à l'aide spécialisée.
- 5 postes de Maîtres formateurs confirmant l'extinction programmée de la formation et des IUFM avec la loi Gasperrin et niant, ainsi, leur utilité avec, de plus, la perte des postes de direction d'école d'application dans deux cas.

Pour tous ces personnels, en plus, rien n'est prévu dans le règlement du mouvement, qui leur garantisse des priorités sur d'autres postes que ceux pour lesquels ils ont souhaité se former. Dans cette société toujours plus inégalitaire, certains bénéficient d'un parachute doré, d'autres sont obligés de sauter sans filet.

- dispositif spécifique de scolarisation des 2 ans définitivement achevé là même où le Loiret était en queue de peloton avec un taux de scolarisation de 2,55%.
- 7 emplois de remplacement, déjà exsangue, mettant ainsi les élèves et les personnels dans des conditions de travail et d'apprentissages insupportables.

Enfin, vous disiez ne pas toucher aux seuils d'ouvertures/fermetures. Cependant, à la lecture de votre projet de mesures, au vu des seuils, une vingtaine d'ouvertures supplémentaires auraient dû être effectuées. D'autre part, une dizaine d'écoles nécessitant également une ouverture ont été écartées de ce document sans explication. Au final, malgré les 9 ouvertures supplémentaires (portant leur total à 39) et l'annulation de 3 fermetures (se réduisant à 34) obtenues au CTSD, majoritairement, grâce aux interventions de la FSU, il reste, au minimum, 16 écoles qui vont devoir fonctionner avec des classes surchargées sans compter les trop nombreuses fermetures maintenues. Décidément, il est difficile de tenir toutes les promesses et pendant ce temps, c'est l'Ecole qui souffre !

Dans le second degré, la saignée des établissements scolaires se poursuit. La réaction des collègues enregistrée dans de nombreux établissements, tant dans la dénonciation de la DHG, que dans les courriers adressés aux élus, dans les nombreuses demandes d'audience, dans les actions locales mises en place (grève, grève du zèle, conférences de presse ...) montrent que les collègues ne sont pas dupes de cette logique comptable, qui, seule, régit les choix gouvernementaux faits en matière de politique éducative et s'abat impitoyablement sur tout type d'établissements.

Ainsi, pour 361 élèves supplémentaires, de prévisions 2011 à prévisions 2012, ces sont 15.5 ETP qui sont supprimés dans les collèges du Loiret. Pendant des années, l'administration nous a « vendu » les suppressions

de postes au nom de la baisse des effectifs. Aujourd'hui, alors que les effectifs augmentent, les suppressions continuent ! Quelle argumentation va-t-on nous servir ?

Pour la rentrée prochaine, le H/E départemental baisse de 0.017, ce qui représente environ plus d'1/3 de postes en moins pour un collège de 500 élèves. Le Loiret est très lourdement touché par la politique de réduction de l'emploi public ; les conditions d'enseignement vont continuer à se dégrader. Sur les 56 collèges du département, 29 prévoient une hausse d'effectifs et 35 ont reçu une DHG inférieure à celle prévue par les services de l'Inspection Académique pour la rentrée 2011.

10 établissements, comme les collèges de Châteauneuf et de Courtenay, gagnent des élèves (30 pour l'un et 25 pour l'autre), mais perdent des heures (8 heures pour l'un et 10 heures pour l'autre), les HSA perdues n'étant pas compensées en Heures Poste

Les établissements, qui perdent quelques élèves à la rentrée prochaine, sont victimes d'une hémorragie d'heures : le collège Coubertin de Saint Jean de Braye perd 38 heures dont 29 heures poste pour 3 élèves de moins. Le collège Lucie Aubrac de Villemandeur, qui perd 20 élèves de prévision à prévision et qui gagne 6 élèves de constat à prévision, voit sa DHG amputée de 29 heures dont 21 heures postes.

L'Éducation prioritaire paie aussi un lourd tribut. De nombreux établissements étiquetés REP ou dits défavorisés perdent des heures d'enseignement ou n'en gagnent que très peu, alors que les effectifs sont en augmentation ou fléchissent très légèrement.

Que dire, par exemple, du collège André Chêne de Fleury-Les-Aubrais, qui perd 2 élèves de constat à prévision et voit sa DGH diminuée de 36 heures postes ou du collège Auguste Renoir de Ferrières, qui, comme bon nombre d'établissements, n'est pas en accord avec la prévision d'effectifs de l'Inspection académique, qui annonce 629 élèves à la rentrée 2012, alors que l'établissement en compte déjà près de 650. Comment expliquer alors un tel écart entre les prévisions d'effectifs et les constats réels si ce n'est par la volonté de faire rentrer les DGH des établissements dans la maigre enveloppe allouée par le ministère en sacrifiant les effectifs ?

A la lumière des chiffres communiqués par l'Inspection Académique, nous dressons, une fois de plus, l'amer constat que, pour ne pas condamner les élèves aux seuls horaires planchers, insuffisants pour leur permettre de progresser, pour permettre aux enseignements optionnels (latin, DP3, anglais+) d'être toujours dispensés et aux groupes de fonctionner dans les disciplines scientifiques et technologiques, les enseignants voient leur temps de service s'allonger sous l'effet des Heures Supplémentaires et la précarité s'accroître dans les établissements. Nous dénonçons d'ailleurs le nombre d'HSA qui reste élevé dans le Loiret (8.40 %) alors que le nombre de postes diminue. Nous rappelons qu'une seule HSA est imposable et que les HSA sont d'autant plus inadmissibles quand des collègues de l'établissement doivent compléter leur service ailleurs.

Nous souhaiterions, pour terminer sur le second degré, attirer votre attention sur plusieurs sujets :

- La pénurie des moyens de surveillance dans les établissements scolaires, qui, dégrade les conditions d'accueil et de travail des élèves et des personnels.
- La multiplication des compléments de service et des mesures de carte scolaire que les suppressions de postes vont induire
- La situation du remplacement, qui est toujours difficile. L'annonce de la création de 34 postes de TZR dans l'académie ne peut en aucun suffire pour éponger l'hémorragie des années précédentes (94 suppressions, par exemple, en 2010)

La FSU est porteuse d'un tout autre projet plus ambitieux pour l'école dans le premier et le second degré, celui de la réussite de tous les élèves, contrairement à celui de notre gouvernement qui ne souhaite que celle de quelques uns. Cela passe par des moyens pour l'école et tout particulièrement des moyens humains : plus de maîtres que de classes, plus de personnels de l'éducation dans les établissements, des RASED complets et en nombre suffisant, des TZR en nombre suffisant également, des enseignants recevant une formation initiale et continue de haut niveau, des effectifs qui permettent des conditions de travail et d'apprentissage décentes.

La FSU demande le rétablissement et le développement de tous les postes à travers la création d'un collectif budgétaire.

Enfin, dans la continuité de la casse du service public, le conseil général du Loiret persiste dans sa volonté de multiplication de partenariats public-privé (construction ou rénovation d'établissements scolaires et privatisation de certaines cantines scolaires).

Depuis, Mai 2011, nous demandons une audience, demande renouvelée devant cette assemblée, afin de vous exposer notre point de vue. Le président du conseil général, passe en force en refusant de rencontrer les représentants et montre le peu de crédit donné actuellement à la concertation, rappelant la politique managériale que nous connaissons à l'éducation nationale.

Ajouté à cela, le conseil général a augmenté le tarif de la restauration scolaire pour pouvoir affirmer, ensuite, prétexte honteux, que la transformation des cuisines en PPP aboutira à une « stabilité des prix ». Il a voulu également imposer une enveloppe budgétaire amoindrie pour les collèges. Grâce à la mobilisation des personnels et des parents d'élèves dans les différents Conseils d'Administration, il est revenu sur la baisse de la dotation pédagogique. Cependant, il n'est pas revenu sur la baisse de la dotation équipement : se chauffer pour travailler dans de bonnes conditions devient un luxe.

Allant encore plus loin, il a décidé de mettre fin à la gratuité des transports scolaires hors agglomération alors que le coût des transports pour les élèves de l'agglomération n'a, lui même, jamais été pris en charge. Les familles des collégiens s'acquitteront de 10 euros par mois et par élève, et les familles des lycéens de 15 euros par mois et par élèves. Nous ne pouvons accepter que le coût du transport conditionne la scolarisation des enfants dans l'établissement de rattachement ou celui qui est choisi pour des raisons pédagogiques (offre d'option...). La possibilité d'un tarif social n'est pas satisfaisante : de nombreuses familles n'oseront faire la démarche, seront mal informées, se sentiront stigmatisées. Les mêmes questions se posent pour l'accès à la cantine. De ce fait, nous demandons la gratuité de tous les transports pour tous les élèves du département, y compris dans les agglomérations d'Orléans et de Montargis. Une démarche auprès de ces deux collectivités sera entreprise dans ce sens.

C'est pour toutes ces raisons que les personnels de l'éducation et les parents d'élèves se sont mobilisés le samedi 18 février afin de dénoncer une fois encore la casse du service public